

BIO SYNEX

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2024



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

Table des matières

Table des matières

1. RAPPORT D'ACTIVITE	4
1.1 CONFIRMATION DE LA REPRISE D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE	4
1.2 PROFITABILITE PENALISEE PAR DES COUTS NON RECURRENTS	4
1.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
1.4 PERSPECTIVES	7
1.5 DISCUSSIONS TOUJOURS EN COURS AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS POUR UN REAMENAGEMENT DE LA DETTE EXISTANTE	8
1.6 ELEMENTS JURIDIQUES	8
2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2024	9
2.1 BILAN CONSOLIDE	9
2.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	10
3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN K€	10
4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024	11
4.1 REORGANISATION JURIDIQUE DU GROUPE	11
4.2 PRISE DE CONTROLE A 100% DE LA SOCIETE BIOSYNEX NORDIC	11
4.3 LIQUIDATION DE LA SOCIETE PRIMADIAG SAS	11
4.4 DEPLOIEMENT DE SYNERGIES ET BAISSSE DES EFFECTIFS DU GROUPE	11
4.5 DISCUSSIONS EN COURS AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS POUR UN REAMENAGEMENT DE LA DETTE EXISTANTE	11
5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	12
5.1 RISQUE DE LIQUIDITE ET CRITERES DE CONTINUTE D'EXPLOITATION	12
5.2 RISQUE DE NON-RESPECT D'UN COVENANT FINANCIER	13
6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	13
6.1 POURSUITE DES DISCUSSIONS AVEC LES CREANCIERS	13
7. ORGANIGRAMME DU GROUPE	14
7.1 ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2024	14
7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	14
8. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	15
8.1 CARACTERISTIQUES	15
8.2 REFERENTIEL COMPTABLE	15
8.3 PRINCIPE DE CONTINUTE D'EXPLOITATION	15
8.4 MODALITES DE CONSOLIDATION	16
8.4.1 Méthode de consolidation	16
8.4.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	16
8.4.3 Conversion des comptes des filiales étrangères	16
8.4.4 Élimination des opérations intra-groupe	16
8.4.5 Méthodes et règles d'évaluation	16
8.5 METHODES ET REGLES D'EVALUATION	17
8.5.1 Ecart d'acquisition	17
8.5.2 Immobilisations incorporelles	19
8.5.3 Immobilisations corporelles	19
8.5.4 Contrats de location-financement	20
8.5.5 Immobilisations financières	20
8.5.6 Autres immobilisations financières	20
8.5.7 Stocks	20
8.5.8 Créances et dettes	21

8.5.9	<i>Trésorerie et valeurs mobilières de placement</i>	21
8.5.10	<i>Prise en compte des impôts différés</i>	21
8.5.11	<i>Intégration fiscale</i>	22
8.5.12	<i>Provisions pour risques et charges</i>	22
8.5.13	<i>Subvention d'investissement</i>	22
8.5.14	<i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	22
8.5.15	<i>Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant</i>	22
8.5.16	<i>Résultats par action</i>	22
8.5.17	<i>Résultats dilués par action</i>	22
8.6	CHANGEMENTS COMPTABLES	23
8.7	VARIATIONS DE PERIMETRE	23
8.8	CHANGEMENTS DE METHODES DE CONSOLIDATION	23
8.9	DETAIL DES DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	23
8.9.1	ECARTS D'ACQUISITION	23
8.9.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24
8.9.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
8.9.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25
8.9.5	STOCKS	25
8.9.6	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	25
8.9.7	AUTRES CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION	26
8.9.8	IMPOTS DIFFERES	27
8.9.9	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	27
8.9.10	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28
8.9.11	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	28
8.9.12	ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	28
8.9.13	COVENANTS FINANCIERS SUR EMPRUNTS	28
8.9.14	FOURNISSEURS	29
8.9.15	AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	29
8.9.16	ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
8.9.17	INFORMATIONS SECTORIELLES ET GEOGRAPHIQUES	33
8.9.18	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF	33
8.9.19	RESULTAT FINANCIER	33
8.9.20	RESULTAT EXCEPTIONNEL	34
8.9.21	CHARGES D'IMPOT ET PREUVE D'IMPOT	34
9.	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	35
10.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS	
	RESUMES	36
11.	DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	38

1. RAPPORT D'ACTIVITE

En M€ (chiffres consolidés)	2024 S1 *	2023 S1	Variation
Chiffres d'affaires	53,7	42,7	26%
dont division BIOSYNEX PHARMACIE	22,0	19,5	
dont division BIOSYNEX DIAGNOSTIC	31,7	23,2	
Marge brute globale	30,3	24,8	22%
Marge brute en % du CA	56,4%	58,1%	
Charges externes	(18,0)	(15,7)	
Frais de personnel	(22,9)	(16,7)	
Impôts et taxes	(0,5)	(0,5)	
Excédent brut d'exploitation **	(11,1)	(7,5)	-47%
Marge d'EBE	-20,6%	-17,7%	
Résultat d'exploitation	(18,7)	(19,1)	2%
Marge d'exploitation	-34,8%	-44,7%	
Résultat financier	(1,7)	(1,2)	
Résultat exceptionnel	(0,4)	1,8	
Impôt sur les bénéfices et IDA	(0,1)	0,6	
Résultat net des entreprises intégrées	(20,9)	(17,9)	-17%
Quote part de résultat des entreprises MEE	(0,1)	(1,5)	
Résultat net part groupe	(20,9)	(19,4)	-8%
Marge nette	-38,9%	-45,5%	

* Les procédures d'examen limité des comptes au 30/06/2024 sont en cours.

**La Société a choisi l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) comme un indicateur alternatif de performance. L'EBE est un indicateur financier représentant les flux de trésorerie tirés de l'exploitation du Groupe et se focalise sur la rentabilité brute en excluant les éléments financiers et exceptionnels. Il est déterminé à partir du résultat d'exploitation augmenté des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation et autres charges courantes et diminué des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation, des autres produits de gestion courante et des transferts de charges d'exploitation.

1.1 Confirmation de la reprise d'une trajectoire de croissance

Au 1er semestre 2024, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 53,7 M€, en hausse de 26% par rapport au 1er semestre de l'exercice précédent. A périmètre constant, la croissance atteint 6%.

L'activité a repris en 2024 une trajectoire de croissance avec d'une part, la contribution des acquisitions stratégiques réalisées en 2022 et 2023 et d'autre part, la bonne orientation du chiffre d'affaires sur les produits organiques du groupe.

La part du chiffre d'affaires réalisée par les filiales américaines représente 22% du total et devient significative dans l'appréciation de la performance globale. La montée en puissance de cette zone géographique stratégique s'effectue en parallèle d'une intégration forte des structures CHEMBIO DIAGNOSTICS, QUALIGEN et PROCISEDX dont BIOSYNEX anticipe un fort potentiel de réductions de coûts.

Au total, la part du chiffre d'affaires export ressort à 49% en hausse de 11 points par rapport à la même période de 2023.

1.2 Profitabilité pénalisée par des coûts non récurrents

La marge brute globale du 1^{er} semestre 2024 ressort à 30,3 M€, soit 56,4% du CA contre 58,1% pour la même période de l'année écoulée. La baisse du taux de marge s'explique par des destructions de stocks Covid-19 périmés pour un montant de 4,7 M€ entièrement provisionné. Retraitée de cet élément relatif à des exercices antérieurs, la marge brute du 1^{er} semestre 2024 ressort à 35,0 M€, soit 65,1% du CA en progression de 7 points. Ceci illustre la montée en puissance de l'offre de produits issus de production interne du groupe BIOSYNEX.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est en perte de 11,1 M€ au 1^{er} semestre 2024 contre une perte de 7,5 M€ au S1 2023. En plus de l'impact des destructions de stocks mentionnés précédemment pour 4,7 M€, l'EBE intègre également des coûts non récurrents pour un montant de 2,4 M€ principalement liés à coûts de restructuration et à

des honoraires liés aux travaux de refinancement du Groupe. Retraité de ces éléments ponctuels, l'EBE limite sa perte semestrielle à environ 4 M€. Le déficit d'EBE est consécutif à l'intégration de toutes les activités américaines qui demeurent déficitaires sur la période.

Après prise en compte de dotations nettes aux amortissements et provisions (incluant la reprise de provision de 4,7 M€ sur les stocks Covid-19 permettant une neutralisation de l'impact de ces destructions de stocks sur le résultat d'exploitation), d'une charge d'impairment de 8,4 M€ sur les actifs de la BU DIAG EMEA et des autres produits et charges, la perte d'exploitation atteint 18,7 M€.

Sur le 1^{er} semestre 2024, BIOSYNEX enregistre un résultat financier de -1,7 M€, qui inclut essentiellement les intérêts d'emprunts de BIOSYNEX SA. Le résultat net consolidé ressort à -20,9 M€, dont 10,4 M€ de charges nettes non récurrentes.

1.3 Recherche et développement

Activité R&D Diagnostic in vitro

Suite aux opérations de croissance externe, l'activité R&D diagnostic in vitro du groupe est principalement localisée sur 5 sites : BIOSYNEX (Illkirch Graffenstaden), BIOSYNEX (Croissy Beaubourg), AVALUN (Grenoble), CHEMBIO (Medford, NY, USA) et PROCISEDx (San Diego, CA, USA).

✓ BIOSYNEX - Unité de biologie moléculaire

Les développements suivants sont actuellement en cours :

- Un développement de PCR multiplex, permettant la détection des bactéries et des virus gastro intestinaux, a été finalisé et les études pour l'obtention du marquage CE IVDR ont été complétées.

Le lancement de ces nouveaux produits complétant la gamme gastrointestinale est prévu pour le début du 3^{ème} trimestre 2024.

- Le développement d'un test d'amplification isothermale pour le dépistage rapide de la Malaria sur des prélèvements sanguins, a été finalisé et les études pour l'obtention du marquage CE IVDR ont été complétées.

Une étude a été réalisée par le centre national de référence de la Malaria aboutissant à une communication visuelle lors du congrès français annuel de parasitologie.

Le lancement sur le marché est prévu pour le mois de juin 2024.

- Le service de recherche et de développement en biologie moléculaire a également participé à la mise en conformité IVDR de plusieurs références présentes sur le marché.

- Une veille technologique et la réalisation de tests de performances sur des systèmes Point of Care et des systèmes d'extraction ont également été initiées durant le 1^{er} semestre 2024.

o

✓ BIOSYNEX - Unité immuno assays (Illkirch et Croissy)

En collaboration avec Avalun, les travaux sur l'adaptation du test quantitatif de dosage de la Calprotectine fécale sur le Labpad ont été finalisés avec un lancement prévu fin septembre 2024.

Un programme de transfert de technologies des filiales US vers Illkirch a été initié. Il vise à développer une activité de R&D à Illkirch sur la technologie propriétaire DPP de Chembio et sur la plateforme ProciseDx. D'autre part, BIOSYNEX poursuit ses développements de contrôles positifs sous forme de billes lyophilisées pour sa gamme de tests rapides.

Par ailleurs, dans une stratégie de relocation de la production de la matière semi-finie critique, la fabrication de billes lyophilisées utilisées dans les kits ProciseDx est en cours de transfert sur le site d'Illkirch.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, l'activité R&D de Biosynex - site de Croissy - s'est principalement concentrée sur la poursuite de son programme de développement de coffrets de monitoring des biothérapies. 7 projets développés

ont été transférés ou sont en cours de transfert en Production : Ocrelizumab, anti-Ocrelizumab, anti-Natalizumab, anti-Infliximab totaux et Anti-Adalimumab totaux, Nivolumab et anti-Nivolumab. 4 projets sont en cours de développement ou en cours de finalisation : Belatacept, Anti-Belatacept, Pembrolizumab, Anti-Pembrolizumab. 2 projets de développement sont revenus en faisabilité pour des modifications de design produit. Par ailleurs, un projet de R&D a été initié sur le coffret Ustekinumab, déjà commercialisé afin d'apporter une amélioration produit, avec notamment une extension de la plage de mesure.

Ces coffrets de monitoring des biothérapies permettent la quantification de la molécule thérapeutique et d'anticorps anti-médicament dans des échantillons de sérum et plasma humain afin d'aider les cliniciens à la prise de décision thérapeutiques. Les coffrets développés ou en cours de développement sont compatibles avec l'instrument de chimiluminescence i-Track commercialisé par Theradiag et les instruments ISYS et i10 de la société IDS.

Les démarches sont par ailleurs en cours de réalisation auprès des autorités de santé pour l'enregistrement des produits en conformité avec la nouvelle réglementation IVDR (Etanercept, anti-Etanercept, Ocrelizumab, anti-Ocrelizumab, Risankizumab, anti-Risankizumab, anti-Infliximab totaux et Anti-Adalimumab totaux).

Par ailleurs, la R&D a été sollicitée pour accompagner de nouveaux projets en pré-faisabilité, entre autres une collaboration avec la société IDS pour le dosage de marqueurs de l'inflammation au format i-Tracker, des collaborations avec le NIBSC pour l'étude d'un standard international anti-Adalimumab (dosage ELISA et i-Tracker), et d'autres collaborations sur la mise au point de dosage ELISA sur des marqueurs de diagnostic innovant en auto-immunité.

Dans le cadre du partenariat de développement signé avec la société AliveDx (Quotient) en 2022, les équipes Biosynex - site de Croissy - ont été impliquées dans des applications couvertes par cette collaboration, à savoir le développement de Contrôles de Qualité pour une solution pour le diagnostic des vascularites et de la maladie cœliaque et reposant sur la technologie multiplexe AliveDx microarray (Mosaïq).

✓ AVALUN

Au cours de l'exercice, Avalun a finalisé le développement et les validations cliniques du nouveau test Fibrinogène sur Labpad dénommé Tsmart FIB Batrox pour obtention du marquage CE selon le règlement IVDR.

Au cours de l'exercice, Avalun a lancé le développement de deux nouveaux tests, complémentaires du test Fibrinogène, permettant de fournir aux cliniciens le bilan complet de la coagulation en quelques minutes et à partir d'un seul tube de sang.

✓ CHEMBIO

- Test DPP Syphilis TnT (Treponema/Non.Treponema) IgM/IgG :

Le test DPP Syphilis TnT est un test multiplex associé à un lecteur conçu pour détecter les anticorps IgM et IgG spécifiques et non spécifiques de Treponema. Durant le 1^{er} semestre 2024, Chembio a achevé près de 30 % des études cliniques en cours sur trois sites aux États-Unis, selon le protocole convenu avec la FDA. Ce projet est financé par le CDC. Chembio prévoit de terminer les études cliniques à la fin du deuxième trimestre 2025.

- Sure Check HIV OTC :

Ce produit est un autotest de détection de l'infection par le VIH destiné au marché OTC américain (pharmacies). Des études cliniques sont actuellement en cours pour démontrer la valeur du test pour une utilisation par des utilisateurs profanes de plus de 13 ans comme aide au diagnostic de l'infection par le VIH.

Des études de praticabilité et d'interprétation sont en cours sur deux sites. 3 autres sites commenceront des études similaires au troisième trimestre 2024. L'achèvement des études est prévu pour le deuxième trimestre 2025, suivi de la soumission du dossier à la FDA (Pre-Market Submission).

Chembio a également achevé avec succès les études de faisabilité de deux nouveaux projets en collaboration avec Biosynex sur des applications non infectieuses.

✓ PROCISEDX

Les activités de R&D de ProciseDx pour le 1^{er} semestre 2024 se sont focalisées sur la création des panels pour l'évaluation externe de la qualité Procise IFX et Procise ADL destinés aux laboratoires clients ainsi que le support technique pour le transfert des activités de production sur les sites de Chembio (Medford) et Biosynex (Illkirch Graffenstaden).

Activité R&D Dispositifs médicaux

L'activité R&D Dispositifs médicaux du groupe est assurée par BIOSYNEX et DOC2U.

Les projets R&D dans le domaine des dispositifs médicaux continuent d'avancer avec des progrès remarquables. Le thermomètre Made in France, actuellement en fin de phase de prototypage, va bientôt entrer dans une phase cruciale d'essais de performance. Cette étape validera la précision et l'efficacité du produit avant de passer à l'industrialisation et à la certification, ouvrant ainsi la voie à sa commercialisation. Par ailleurs, le TensioFlash, aujourd'hui conçu pour une utilisation au poignet, est en cours de déclinaison dans une version pour la mesure de la tension au bras. Les résultats précliniques sont très prometteurs et la demande d'autorisation pour lancer les études cliniques sur l'humain est imminente. Enfin, le dispositif multiparamétrique ONE, dédié à la télémédecine, évolue vers une version encore plus complète, plus performante et mieux adaptée à la production en grande série. Chacun de ces produits reflète notre engagement envers l'innovation et la fabrication française, tout en répondant aux besoins croissants du marché médical.

1.4 Perspectives

BIOSYNEX a poursuivi depuis le début de l'année la mise en œuvre des mesures de réduction de coûts et de déploiement de synergies. Cela s'est traduit par une baisse sensible des effectifs du groupe (-10% environ à fin juin 2024 vs. fin décembre 2023), diminution qui devrait s'amplifier d'ici la fin de l'année.

Aux Etats-Unis, la rationalisation des activités industrielles a été entreprise avec le soutien des équipes françaises. En particulier, la fermeture du site de PROCISEDX a été annoncée et est prévue pour février 2025 à la fin du bail actuel. Les activités sont en cours de transfert vers les sites QUALIGEN et CHEMBIO aux Etats-Unis et BIOSYNEX en France. En parallèle, la restructuration de l'activité commerciale US est en cours et est pilotée par un nouveau directeur de la stratégie recruté début septembre 2024.

Ces efforts de rationalisation (réduction de la masse salariale, réorganisation de locaux, diminution des frais de structure) visent à abaisser significativement le point mort d'exploitation du groupe et à renforcer son efficacité opérationnelle. La plus grosse partie des charges de restructuration a été ou va être enregistrée sur les exercices 2023 et 2024. L'impact positif sur l'exploitation se fera pleinement sentir à compter de 2025.

Au niveau commercial, les perspectives principales sont décrites ci-dessous pour le second semestre.

Aux Etats-Unis, le produit DDP HIV Syphilis de CHEMBIO, seul test rapide combinant HIV et Syphilis disponible sur le marché US connaît un développement constant aux Etats Unis où l'épidémie de Syphilis progresse. Par ailleurs, la société a reçu des commandes de STATPAK HIV de pays africains (Zimbabwe, Ouganda, RDC) dans le cadre de ses accords avec le fond mondial. La société PROCISEDX est en cours de discussion avec les assurances pour obtenir un remboursement spécifique des produits de sa gamme de monitoring des biothérapies. Enfin, QUALIGEN poursuit sa croissance de chiffre d'affaires, cependant limitée par les capacités de production actuelles. En Europe, les orientations sont bonnes. Le Labpad et son test fibrinogène (AVALUN) ont reçu un très bon accueil des biologistes et des anesthésistes réanimateurs avec des perspectives commerciales prometteuses. La gamme biologie moléculaire rencontre un vif intérêt en milieu hospitalier avec le déploiement du test de détection des parasites fécaux en France. Enfin, BIOSYNEX a reçu sa première certification IVDR pour un test de sa gamme de monitoring des biothérapies (THERADIAG) et prépare la certification et le lancement de nouveaux produits adressant de nouveaux axes thérapeutiques porteurs (oncologie, neurologie et transplantation).

1.5 Discussions toujours en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante

Au 30 juin 2023, le Groupe enregistre des capitaux propres (part du Groupe) de 103,2 M€ contre 124,5 M€ au 31 décembre 2023. La variation s'explique essentiellement par le résultat net de la période.

La trésorerie à fin juin 2024 s'élève à 10,7 M€ contre 26,2 M€ à fin décembre 2023. La diminution provient notamment du financement des pertes du semestre et de décaissements relatifs à des compléments de prix versés sur la période.

Les dettes financières affichent 60,9 M€, faisant ressortir un niveau d'endettement net à 50,2 M€, représentant un gearing d'environ 49%.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettaient pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle devait rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles avaient été exigées.

Dès le mois de mars 2024, la société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Le réaménagement des dettes existantes (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants) liées au contrat syndiqué (46,2 M€) était également l'objet des discussions avec les banques.

Les discussions se sont poursuivies tout au long du semestre et ont été étendues à l'ensemble des prêteurs de dettes bilatérales de la société BIOSYNEX SA. Dans le cadre de ces discussions, les prêteurs ont accordé au mois de juin 2024 un moratoire sur les échéances de remboursement en capital des différents emprunts et un renouvellement automatique de la ligne de crédit RCF de 20 M€ pendant la durée des discussions qui sont toujours en cours à la date d'arrêt des comptes semestriels.

La Société est confiante sur l'issue des discussions avec les banques étant précisé qu'aucune assurance ne peut être donnée à cet égard.

Compte tenu de ces éléments, les annexes aux consolidés semestriels comprendront une mention sur l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

1.6 Éléments juridiques

Le 1er semestre 2024 a été marqué par les événements suivants :

Lors de sa réunion en date du 22 avril 2024, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 6.128 actions gratuites qui avaient été attribuées aux salariés de THERADIAG par l'attribution de 874 actions auto détenues.

Lors de l'assemblée générale mixte en date du 7 juin 2024, les actionnaires ont décidé de nommer Madame Diane Bessin et Madame Brigitte Geny administratrices de la société pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2030. Lors de cette Assemblée, l'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'exception de la 27ème résolution.

Lors de sa réunion en date du 7 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé de créer un Comité RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) composé de 3 administrateurs et dont la Présidence est confiée à Mme Brigitte Geny en sa qualité d'administratrice indépendante.

2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2024

2.1 Bilan consolidé

Bilan consolidé Présenté en K€									
ACTIF	Note	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023	PASSIF	Note	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Total Actif immobilisé					Capitaux propres				
Immobilisations incorporelles nettes	8.9.2	117 722	131 344	126 517	Capital social	8.9.9	1 076	1 076	1 025
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>	8.9.1	79 008	91 544	87 479	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8.9.9	25 596	25 596	25 596
Immobilisations corporelles nettes	8.9.3	15 718	16 100	17 305	Ecart d'acquisition (BW)	8.9.9	0	0	0
Immobilisations financières	8.9.4	2 494	2 462	1 891	Réserves et résultats consolidés	8.9.9	76 575	97 808	110 131
Titres mis en équivalence	8.9.4	419	470	669	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex		103 247	124 480	136 752
TOTAL I		136 353	150 376	146 382	Intérêts minoritaires		-36	-165	5 776
					TOTAL I		103 211	124 315	142 528
					Total Autres fonds propres				
					Avances conditionnées		3 875	3 851	2 297
					TOTAL II		3 875	3 851	2 297
Total Actif Circulant					Provisions pour risques et charges				
Stocks	8.9.5	37 509	38 211	45 002	Provisions pour risques & charges	8.9.10	2 490	2 592	2 914
Créances clients et comptes rattachés	8.9.6	10 195	10 649	16 928	TOTAL III		2 490	2 592	2 914
Autres créances	8.9.7	9 319	10 665	13 904					
Impôts différés	8.9.8	4 635	5 664	4 677	Dettes				
Valeurs mobilières de placement *		5 334	5 995	-	Dettes financières	8.9.11	63 033	65 964	70 112
Disponibilités	8.9.7	5 409	20 168	45 319	Emprunt obligataire convertible		-	-	-
TOTAL II		72 401	91 353	125 831	Fournisseurs et comptes rattachés	8.9.14	15 449	15 073	14 421
					Dettes fiscales et sociales	8.9.15	10 192	9 685	11 935
					Autres dettes	8.9.15	10 505	20 249	28 006
ACTIF I à II		208 754	241 729	272 212	TOTAL IV		99 179	110 971	124 473
					TOTAL PASSIF I à IV		208 754	241 729	272 212

* Reclassement des VMP et de l'EMTN à part des disponibilités. Au 30/06/2023 la part des VMP présenté en disponibilités est de 5 896 K€

2.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE présenté en K€	du 01/01/2024 au 30/06/2024 (6 mois)	du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)
Chiffre d'affaires	53 741	42 653
Autres produits d'exploitation	19 182	11 281
Achats consommés	(24 341)	(19 182)
Charges de personnel	(22 896)	(16 719)
Autres charges d'exploitation	(18 631)	(18 270)
Impôts et taxes	(508)	(498)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(16 904)	(17 084)
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	(10 356)	(17 819)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(8 352)	(1 258)
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	(18 708)	(19 077)
Charges et produits financiers	(1 689)	(1 167)
Charges et produits exceptionnels	(410)	1 831
Impôts sur le résultat	(92)	578
Résultat net des entreprises intégrées	(20 900)	(17 835)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(55)	(1 519)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(20 955)	(19 354)
Dont		
Résultat net (Part du groupe)	(20 925)	(19 393)
Intérêts minoritaires	(30)	40
Résultat par action	(1,95)	(1,94)
Résultat dilué par action	(1,95)	(1,93)

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN K€

	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	(20 900)	(35 610)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	8 116	13 459
- Variation des impôts différés	434	(1 995)
- Plus-values de cession nettes d'impôt	10	(17)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(12 340)	(24 163)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	956	14 509
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(11 384)	(9 654)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (dont VMP)	(2 068)	(39 544)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	661	77
Variation du fonds de garantie factor	(43)	483
Subvention d'investissement reçues	-	223
Incidence des variations de périmètre	-	(16 052)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(1 450)	(54 813)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(69)	-
Augmentation / Réduction de capital en numéraire	-	-
Variation actions propres / Rachat d'actions	(11)	(3 219)
Cession d'actions en auto contrôle	-	-
Apports / Retraits de compte courant d'associés	-	-
Emissions d'emprunts	-	22 410
Remboursements d'emprunts	(2 254)	(14 828)
Ecart de conversion	209	808
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 125)	5 171
VARIATION DE TRESORERIE	(14 960)	(59 296)
Trésorerie d'ouverture	20 168	79 464
Trésorerie de clôture	5 208	20 168

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024

4.1 Réorganisation juridique du Groupe

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe :

- la société PROCISEDX, détenue à 100% par BIOSYNEX SA, a été cédée à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC avec une date d'effet au 1er janvier 2024.
- la société CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY, détenue à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC, a été cédée à BIOSYNEX SA avec une date d'effet au 1er janvier 2024. Sa dénomination sociale a été changée en BIOSYNEX TECHNOLOGIES en date du 13 mars 2024.

4.2 Prise de contrôle à 100% de la société BIOSYNEX NORDIC

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (ex Medkoncept) signé en décembre 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 4 avril 2024). L'impact sur les capitaux propres retraités groupe est de 194 K€.

4.3 Liquidation de la société PRIMADIAG SAS

La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été prononcée le 15 février 2024. La société a été exclue du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés semestriels, tous les actifs liés à cette société ayant été entièrement dépréciés fin décembre 2023.

4.4 Déploiement de synergies et baisse des effectifs du Groupe

Le Groupe a continué à déployer des mesures de synergies sur le premier semestre, ce qui s'est traduit par une réduction de ses effectifs. A fin juin 2024, les effectifs du Groupe sont de 521 personnes contre 575 à fin décembre 2023, soit une baisse de près de 10%. En particulier, les effectifs des filiales américaines ont baissé de 17% (- 26 personnes) suite à des plans de départ au sein de Chembio et ProciseDx. Le Groupe va poursuivre la mise en place de mesures d'économies sur le second semestre 2024.

4.5 Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante

Comme indiqué dans le rapport financier annuel 2023¹, les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettaient pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle devait rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie en date de la publication des comptes 2023 ne permettait pas de faire face à ces dettes si elles avaient été exigées. Il en est de même à la date d'arrêté des comptes semestriels.

¹ Se référer au site internet de la société www.biosynex.com/investisseurs/rapports-et-resultats/

Dès le mois de mars 2024, la société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Le réaménagement des dettes existantes (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants) liées au contrat syndiqué (46,2 M€) était également l'objet des discussions avec les banques.

Les discussions se sont poursuivies tout au long du semestre et ont été étendues à l'ensemble des prêteurs de dettes bilatérales de la société BIOSYNEX SA. Dans le cadre de ces discussions, les prêteurs ont accordé au mois de juin 2024 un moratoire sur les échéances de remboursement en capital des différents emprunts et un renouvellement automatique de la ligne de crédit RCF de 20 M€ pendant la durée des discussions qui sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes semestriels.

La Société est confiante sur l'issue des discussions avec les banques étant précisé qu'aucune assurance ne peut être donnée à cet égard.

Compte tenu de ces éléments, les annexes aux comptes consolidés semestriels comprennent une mention sur l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A notre connaissance, les principaux facteurs de risques auxquels BIOSYNEX est exposée sont de même nature que ceux présentés dans la section 2.1.4 du rapport financier annuel 2023 de la Société, disponible sur son site internet, lesquels ne présentent pas d'évolution significative sur le 1er semestre 2024.

La société rappelle que les facteurs de risques principaux à l'heure actuelle sont les risques de liquidité et de non-respect d'un covenant financier décrits ci-dessous.

5.1 Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Les ressources financières comprennent les ressources générées par les activités et celles mobilisables auprès de tiers.

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

A fin juin 2024, la trésorerie du Groupe est de 10,7 M€ à comparer avec des dettes financières auprès d'établissements de crédit d'un montant de 60,9 M€, dont 46,2 M€ liés au financement syndiqué. Compte tenu du risque de non-respect d'un covenant financier exposé au § 5.2, la Société pourrait être exposé au risque de liquidité dans les 12 prochains mois en l'absence d'un accord du pool bancaire sur une demande de waiver. La Société aurait néanmoins la possibilité de faire appel au marché afin de lever des financements pour y faire face si besoin.

Les comptes semestriels ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2024 – 2030 et des projections de son plan stratégique sur la même période reposant sur les hypothèses structurantes suivantes :

- Aboutissement favorable des discussions avec ses créanciers et mise en œuvre de la restructuration financière de la société (cf. note 6.1 « Evènements post-clôture - Poursuite des discussions avec les créanciers »)
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024/2025 et des objectifs de rentabilité et de CAPEX.

Bien que la Société soit confiante sur la réalisation de ces hypothèses structurantes, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses mentionnées ci-dessus ne se réalisaient pas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

5.2 Risque de non-respect d'un covenant financier

Le financement syndiqué conclu en novembre 2021 et dont le montant tiré à fin juin 2023 est de 46,2 M€ (y compris 20 M€ de crédit revolving court terme) est assorti de covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée. Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3,50. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Comme indiqué dans le § 4.5, les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettaient pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle devait rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et le crédit revolving de 20 M€.

La demande de waiver et le réaménagement des covenants financiers font partie des sujets faisant l'objet de discussions avec les banques.

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'arrêté des comptes semestriels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué et à la ligne RCF a été reclassé en dette court terme au 30 juin 2024 pour un montant de 46,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

6.1 Poursuite des discussions avec les créanciers

Comme indiqué au § 4.5, les discussions se poursuivent avec les banques pour le réaménagement de l'ensemble des dettes (syndiquée ou bilatérales) de la société BIOSYNEX SA. Les discussions portent sur la suspension des échéances de remboursement jusqu'en 2026, la consolidation de la ligne RCF pour partie en crédit amortissable et pour partie en crédit in fine, les mécanismes pouvant permettre une accélération des remboursements au bénéfice des banques, ainsi que sur les engagements de la société et de ses actionnaires dans le cadre de la restructuration de la dette (réduction du périmètre du groupe, levée de nouveaux financements dont certains auraient un impact dilutif en capital, apport des fondateurs).

Dans le cadre de ces discussions et pendant la durée de celles-ci, les banques ont accordé un gel des échéances de remboursement en capital des différents emprunts depuis le mois de juin 2024.

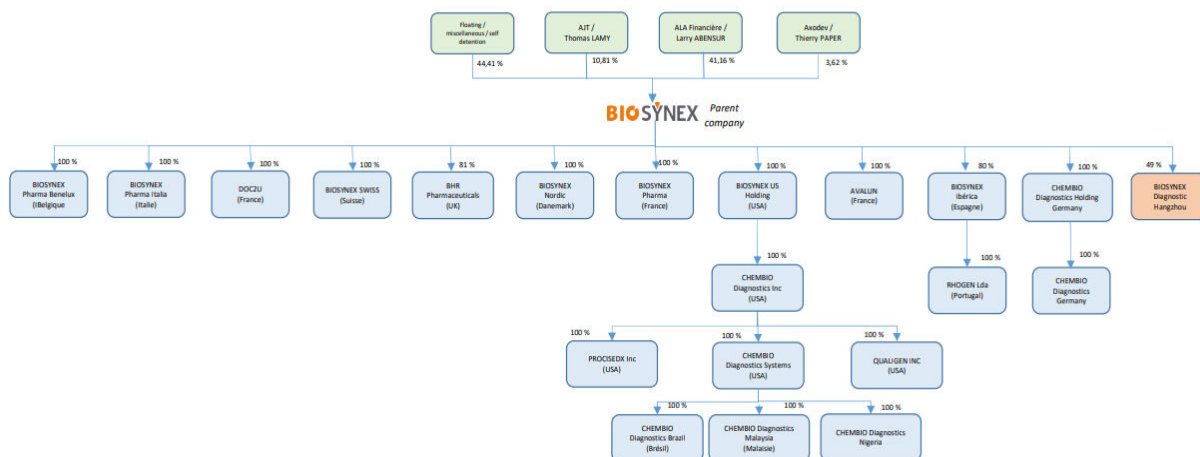
La Société est confiante sur l'issue des discussions avec les banques sur le réaménagement de la dette étant précisé qu'aucune assurance ne peut être donnée à cet égard.

La société tiendra informé le marché de l'évolution des discussions avec les banques.

De même, la Société a décidé de sursoir dès juillet 2024 aux paiements de certaines dettes fiscales (TVA) et sociales (charges patronales des cotisations Urssaf et retraite). A la date d'arrêté des comptes semestriels, le montant des dettes fiscales et sociales non réglées s'élève à environ 2,8M€. A ce titre, la Société a entamé des discussions avec l'Administration afin d'obtenir un plan d'étalement de ces dettes.

7. ORGANIGRAMME DU GROUPE

7.1 Organigramme au 30 juin 2024



7.2 Périmètre de consolidation

Société	Pays	Année entrée périmètre	Création / Acquisition	% détention du capital social	% contrôle (droits de vote)	Nature contrôle	Méthode de consolidation
AVALUN SAS	France	2021	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	2022	Acquisition	81%	81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA BENELUX	Belgique	2022	Création	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA	France	2022	Création	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX SWISS	Suisse	2018	Création	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PROCISEDX	Etats-Unis	2020 à 2023	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX ITALIA (BIGIX PHARMA)	Italie	2022	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DOCZU	France	2022	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX NORDIC (MEDKONCEPT)	Danemark	2022	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX IBERICA (RHOGEN)	Espagne	2023	Acquisition	80%	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
RHOGEN LTD *	Portugal	2023	Acquisition	80%	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX US HOLDING Inc	Etats-Unis	2023	Création	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS INC *	Etats-Unis	2023	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS SYSTEMS *	Etats-Unis	2023	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS BRAZIL *	Brésil	2023	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY *	Allemagne	2023	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS MALAYSIA *	Malaisie	2023	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
QUALIGEN INC *	Etats-Unis	2023	Acquisition	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU	Chine	2023	Création	49%	49%	Influence notable	Mise en équivalence
CHEMBIO DIAGNOSTICS NIGERIA *	Nigéria	2023	Création	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale

* Détention indirecte

Au 30 juin 2024, la Société détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés et il n'y a plus d'activité. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

Les filiales à 100% de BIOSYNEX PHARMA Italia (Bigix Spain) et de PROCISEDX (PROCISEDX GmbH, Suisse) sont également exclues du périmètre de consolidation au 30 juin 2024, ces sociétés étant en cours de liquidation.

8. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

8.1 Caractéristiques

Les comptes consolidés au 30 juin 2024 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 208,8 M€
- Résultat net part du groupe : -20,9 M€

Cette annexe est établie en K€.

8.2 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés résumés portant sur la période de 6 mois, close au 30 juin 2024, du Groupe BIOSYNEX, ont été préparés conformément au règlement ANC 2020-01 relatif à l'information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'exercice de comparaison comprend les montants publiés au 31 décembre 2023 et 30 juin 2023 pour ce qui concerne le bilan et au 30 juin 2023 pour ce qui concerne le compte de résultat, selon ce même référentiel.

Les états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 16 octobre 2024.

8.3 Principe de continuité d'exploitation

Les comptes du Groupe sont présentés selon le principe de la continuité d'exploitation.

A fin juin 2024, la trésorerie du Groupe est de 10,7 M€ à comparer avec des dettes financières auprès d'établissements de crédit d'un montant de 60,9 M€, dont 46,2 M€ liés au financement syndiqué.

Par ailleurs, les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettaient pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle devait rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€.

La trésorerie en date de la publication des comptes 2023 ne permettait pas de faire face à ces dettes si elles avaient été exigées. Il en est de même à la date d'arrêt des comptes semestriels.

La demande de waiver et le réaménagement des covenants financiers font partie des sujets qui font l'objet de discussions actuelles avec les banques pour un réaménagement global des dettes de la société (syndiquée et bilatérales). Dans le cadre de ces discussions, les prêteurs ont accordé au mois de juin 2024 un moratoire sur les échéances de remboursement en capital des différents emprunts et un renouvellement automatique de la ligne de crédit RCF de 20 M€ pendant la durée des discussions.

Les comptes semestriels ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2024 – 2030 et des projections de son plan stratégique sur la même période reposant sur les hypothèses structurantes suivantes :

- Aboutissement favorable des discussions avec ses créanciers et mise en œuvre de la restructuration financière de la société (cf. note 6.1 « Evènements post-clôture - Poursuite des discussions avec les créanciers »)

- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024/2025 et des objectifs de rentabilité et de CAPEX.

Bien que la Société soit confiante sur la réalisation de ces hypothèses structurantes, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses mentionnées ci-dessus ne se réalisaient pas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

8.4 Modalités de consolidation

8.4.1 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

8.4.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du Groupe. Les comptes des filiales ont été repris sur la base de situations intermédiaires au 30 juin 2024.

8.4.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés CHEMBIO et BHR Pharmaceuticals étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

BIOSYNEX Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de BIOSYNEX. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes intermédiaires au 30 juin 2024.

8.4.4 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

8.4.5 Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.

- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 30 juin 2024. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

8.5 Méthodes et règles d'évaluation

8.5.1 Ecarts d'acquisition

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition initial de la société PROCISEDX, dont 37,17% ont été acquis le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant alors pu être affecté sur aucun actif identifiable. L'écart d'acquisition a été réévalué de la même manière suite au rachat du capital restant en juin 2023. Au 30 juin 2024, l'écart d'acquisition a été réévalué suite à la réduction de la dette Nestlé.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés AVALUN, THERADIAG, BHR Pharmaceuticals Ltd, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX), BIOSYNEX NORDIC (ex MEDKONCEPT), CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc et QUALIGEN Inc (capital acquis respectivement en avril 2021, février 2022, mars 2022, mai 2022, octobre 2022, décembre 2022, avril 2023 et juillet 2023) ont également été déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition. Une réévaluation de l'écart d'acquisition relatif à la société THERADIAG a été effectuée avec la même méthodologie consécutivement à la montée en capital liée à l'OPA finalisée en février 2023 et suite à la fusion réalisée en décembre 2023. L'écart d'acquisition de BIOSYNEX NORDIC a été réévalué en avril 2024 suite à la prise de contrôle à 100% par BIOSYNEX SA.

BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition d'AVALUN lors de la clôture annuelle 2022 et à celui de THERADIAG sur le premier semestre 2023. Aucun actif significatif n'ayant été identifié pour les sociétés BHR Pharmaceuticals, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX) et BIOSYNEX NORDIC (ex MEDKONCEPT), les écarts d'acquisition relatifs à ces sociétés n'ont pas été affectés.

BIOSYNEX dispose d'un délai d'affectation de ces écarts d'acquisition, se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc, QUALIGEN Inc et PROCISEDX Inc.

Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Le Groupe BIOSYNEX se décompose en 3 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA », le « DIAG EMEA », UGT historiques, et les « Etats-Unis » (depuis 2023) au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs).

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG EMEA comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé commercialisés par BIOSYNEX France et ses filiales de distribution en Europe. La mention « Etats-Unis » concerne les produits et actifs des sociétés américaines acquises en 2023 (CHEMBIO, PROCISED X et QUALIGEN).

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés à une des 3 UGT précitées. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2023 :

Sur la base des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2023, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée à cette date. Les principales hypothèses étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 10,8 % pour les UGT PHARMA et DIAG EMEA / 11,1 % pour l'UGT ETATS-UNIS
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) avaient également fait ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Au 30 juin 2024 :

La valeur nette comptable des 3 unités génératrices de trésorerie s'élève à 155,9 M€ (167,6 M€ au 31 décembre 2023) et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 53,5 M€
- DIAG EMEA : 71,3 M€
- ETATS-UNIS : 31,1 M€

Deux UGT présentent des indices potentiels de perte de valeur.

- L'UGT DIAG EMEA dégageant une perte avant impôts, intérêts financiers et dotations aux amortissements (équivalent ebitda) de - 1,2 M€ sur les 6 premiers mois de l'année 2024, un test de dépréciation a été réalisé sur la base d'un nouveau plan d'affaires construit avec des postulats de croissance plus conservateurs, en utilisant les hypothèses suivantes :

- o Taux d'actualisation : 11,3 %
- o Taux de croissance à l'infini : 2 %

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) ont fait ressortir des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable. Sur la base de ce test et de l'analyse de sensibilité, une dépréciation d'un montant de 8,4 M€ a été comptabilisée pour l'UGT DIAG EMEA.

- L'UGT ETATS-UNIS dégageant une perte avant impôts, intérêts financiers et dotations aux amortissements (équivalent ebitda) de - 5,4 M€ sur les 6 premiers mois de l'année 2024, un test de dépréciation a été réalisé sur la base d'un nouveau plan d'affaires, en utilisant les hypothèses suivantes :

- o Taux d'actualisation : 11,6%
- o Taux de croissance à l'infini : 2 %

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) ont fait ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable. Sur la base de ce test et de l'analyse de sensibilité, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour l'UGT ETATS-UNIS.

8.5.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- les projets sont nettement individualisés
- leur coût peut-être distinctement établi
- les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

8.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 05 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

8.5.4 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés :	Solde au	Mouvements			Solde au	
	31/12/2023	Entrée de périmètre	+	-	Ecart conversion	30/06/2024
Valeurs des biens	4 047	-	-	-	11	4 058
Amortissement des biens	- 2 189	-	- 322	-	- 10	- 2 521
Valeur nette des biens	1 858	-	- 322	-	1	1 537
Endettement	- 1 846	-	309		1	- 1 536

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 30 juin 2023 :

Bien non activés :	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2023
Valeurs des biens	2 385	2385
Amortissement des biens	- 2 332	-2194
Valeur nette des biens	53	191
Endettement	118	245

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	133	279
Charges financières	1	46

8.5.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent la valeur de mise en équivalence des participations détenues dans la société BIOSYNEX Diagnostics Hangzhou correspondant à la quote-part de capitaux propres retraités au 30 juin 2024.

8.5.6 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 30 juin 2024 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

8.5.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. Al.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés en fonction de leur durée de rotation ou de leur date de péremption.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

8.5.8 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

8.5.9 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

8.5.10 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02 modifié par l'ANC 2020-01, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéfices futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Le montant de ces impôts différés actifs sur déficit non reconnus est de 47 654 K€, dont 31 047 K€ sur les USA.

en K€

Société	IDA non reconnus
BIOSYNEX SA (1)	2 413
THERADIAG (2)	8 965
AVALUN	3 583
Sociétés aux Etats-Unis (3)	31 047
Autres sociétés	1 646
Total	47 654

(1) Pour BIOSYNEX SA, le montant des impôts différés reconnus a été limité à leur utilisation future sur les 3 prochains exercices.

(2) Dans le cadre de la fusion avec THERADIAG, la Société a envoyé en juillet 2023 une demande d'agrément prévu à l'article 209 II du CGI afin d'obtenir le transfert à son profit des déficits constatés par THERADIAG jusqu'à la date de réalisation de la fusion (35,9 M€ au 31 décembre 2022). A ce jour, l'Administration Fiscale n'a pas encore notifié sa décision.

(3) La Société est en cours d'analyse des modalités d'utilisation ou restrictions éventuelles liées aux déficits fiscaux des sociétés américaines antérieurs à leur date d'acquisition.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Les taux d'impôts différés retenus à la clôture sont ceux en vigueur au 30 juin 2024 dans les différents pays des filiales concernées.

8.5.11 Intégration fiscale

N/A

8.5.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

8.5.13 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

8.5.14 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements de retraite au 30 juin 2024 sont mentionnés dans la partie sur les engagements hors bilan. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

8.5.15 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8.5.16 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action est de -1,95 €.

8.5.17 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est de -1,95 €.

8.6 Changements comptables

Il n'y a pas eu de changements comptables au cours du 1^{er} semestre 2024.

8.7 Variations de périmètre

Néant

8.8 Changements de méthodes de consolidation

Néant

8.9 Détail des différents postes du bilan et du compte de résultat

8.9.1 Ecarts d'acquisition

ECART D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MALIS	DATE D'ACQUISITION	TOTAL BRUT	Dont PHARMA	Dont DIAG	DEPRECIATION	TOTAL NET
Mali TUP HECOMED	2015	232	232	0	0	232
Mali de fusion ALL DIAG	2015	8 234	0	8 234	-4 582	3 652
Mali de fusion MAGNIEN	2015	1 174	1 174	0	0	1 174
Mali de fusion DECTRA	2016	8 276	8 276	0	0	8 276
Mali de fusion SR2B	2017	174	0	174	0	174
Total MALI DE FUSION		18 090	9 682	8 408	-4 582	13 508
Clientele Allemagne		752	0	752	-752	0
Rachat cartes	2016	169	169	0	0	169
Rachat cartes	2018	26	26	0	0	26
Rachat cartes	2019	261	261	0	0	261
Rachat cartes	2020	145	145	0	0	145
Rachat cartes	2021	28	28	0	0	28
Rachat cartes	2022	35	35	0	0	35
Rachat cartes	2023	141	141	0	0	141
Total RACHAT DE CARTES		1 557	805	752	-752	805
Fonds DECTRA 2014 ET AVANT	< 2014	705	705	0	0	705
Fonds FUMOUIZE	2016	3 402	0	3 402	-3 402	0
Fonds VISIOMED	2019	4 567	4 567	0	0	4 567
Fonds ENALEES	2021 à 2023	2 920	0	2 920	0	2 920
Fonds PARAKITO	2022	8 805	8 805	0	0	8 805
Fonds Theradiag		390	0	390	-390	0
Fonds INNOXA	2023	7 134	7 134	0	0	7 134
Total FONDS DE COMMERCE		27 923	21 210	6 712	-3 792	24 131
Ecart d'acquisition AVALUN	2021	7 488	0	7 488	-5 035	2 453
Ecart d'acquisition PRIMADIAG	2022	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition BIGIX PHARMA (ITALIA)	2022	1 624	0	1 624	0	1 624
Ecart d'acquisition DOC2U	2022	1 263	0	1 263	0	1 263
Ecart d'acquisition MEDKONCEPT	2022	1 131	0	1 131	0	1 131
Ecart d'acquisition BHR	2022	2 091	0	2 091	0	2 091
Ecart d'acquisition PROCISEDX	2023	11 713	0	11 713	0	11 713
Ecart d'acquisition THERADIAG	2023	7 040	0	7 040	0	7 040
Ecart d'acquisition RHOGEN (IBERICA)	2023	1 000	0	1 000	0	1 000
Ecart d'acquisition RHOGEN LDA	2023	6	0	6	0	6
Ecart d'acquisition BIOSYNEX TECHNOLOGIES GmbH	2024	0		0		0
Ecart d'acquisition CHEMBIO	2023	8 243	0	8 243	0	8 243
Ecart d'acquisition CHEMBIO Qualigen	2023	3 997	0	3 997	0	3 997
Total ECARTS D'ACQUISITION		45 595	0	45 595	-5 035	40 560
Divers		4	3	1		4
TOTAL ECARTS D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MALIS		93 168	31 700	61 469	-14 161	79 007

8.9.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de change	Entrée de périmètre	30/06/2024
Frais de recherche & développement	17 051	1 027	-	1	64	-	18 143
Frais de développement	5 959	-	-	140	-	-	6 099
Frais de recherche et développement	23 010	1 027	-	141	64	-	24 242
Concessions & droits sim. Brevets	4 900	176	(22)	(254)	88	-	4 888
Brevets	7 013	-	(4)	(89)	-	-	6 920
Marques et dessins	1	-	-	-	-	-	1
Droit d'entrée louage brevet	135	-	-	-	-	-	135
Marques déposées	9 015	-	-	90	2	-	9 107
Licence CEA	85	-	-	-	-	-	85
Autres licences	39	-	-	-	-	-	39
Apport en nature	107	-	-	-	-	-	107
Logiciels	(83)	-	-	253	15	-	185
Propriété intellectuelle	119	-	-	-	14	-	133
Concessions, brevets, marques...	21 330	176	(25)	-	120	-	21 600
Autres immobilisations incorporelles	2 838	-	-	-	-	-	2 838
Immo incorp en cours	146	1	-	(141)	-	-	6
Avances et acomptes sur immos incorporelles	1 676	590	-	-	-	-	2 266
Autres immobilisations incorporelles	4 660	590	-	(141)	-	-	5 109
TOTAL	49 000	1 793	(25)	0	184	-	50 951

Amortissements & provisions	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de change	Entrée de périmètre	30/06/2024
Frais de recherche & développement	4 939	1 306	-	(831)	4	-	5 418
Frais de développement	1 707	672	-	832	-	-	3 211
Frais de recherche	6 646	1 978	-	1	4	-	8 629
Concession & droits sim. Brevets	(678)	377	(22)	-	78	-	(245)
Brevets	2 702	329	(3)	-	2	-	3 031
Licence CEA	85	-	-	-	-	-	85
Autres licences	11	-	-	-	-	-	11
Apport en nature	44	18	-	-	-	-	62
Logiciels	(126)	48	-	-	6	-	(72)
Propriété intellectuelle	7	7	-	-	11	-	26
Concessions, brevets, marques...	2 046	779	(25)	-	98	-	2 898
Autres immobilisations incorporelles	507	203	-	-	-	-	710
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	507	203	-	-	-	-	710
TOTAL	9 199	2 960	(25)	1	102	-	12 238

8.9.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	30/06/2024
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	90	300	0	0	102	0	492
Matériel industriel	9 195	583	-20	1 137	535	0	11 430
Agencements et aménagements	1 164	196	-4	0	8	0	1 364
Installations techniques	10 457	1 079	-24	1 137	645	0	13 294
Installations générales, agencement...	7 333	48	0	0	0	0	7 381
Matériel de transport	2	0	0	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	1 495	36	0	0	30	0	1 561
Mobilier	73	0	0	0	0	0	73
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	8 904	83	0	0	30	0	9 017
Immobilisations en cours	19	19	0	-16	0	0	22
Avances et acomptes	4 165	217	0	-1 121	45	0	3 306
Immobilisations en cours	4 184	236	0	-1 137	45	0	3 328
TOTAL	23 545	1 399	-24	0	720	0	25 639

Amortissements & provisions	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	30/06/2024
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	14	10	0	0	98	0	122
Matériel industriel	3 307	1 177	0	0	399	0	4 883
Agencements et aménagements	703	118	-2	0	8	0	826
Installations techniques	4 032	1 305	-2	0	505	0	5 840
Installations générales, agencement...	2 717	466	0	0	0	0	3 183
Matériel de transport	2	0	0	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	651	173	0	0	29	0	853
Mobilier	42	2	0	0	0	0	44
Autres immobilisations corporelles	3 413	641	0	0	29	0	4 082
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	7 445	1 945	-2	0	534	0	9 922

8.9.4 Immobilisations financières

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	30/06/2024
Autres participations (Valeur brute)	5 104	-	-	4	-	5 108
Dépréciation - Autres participations	-4 899	-	-	-	-	-4 899
Autres participations (Valeur nette)	205	-	-	4	-	209
Créances rattachées à des participations	171	-	-	-	-	171
Titres immobilisés	1 000	-	-	-	-	1 000
Dépréciation - Titres immobilisés (1)	-1 000	-	-	-	-	-1 000
Dépôt et cautionnement	2 086	58	50	18	-	2 113
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 257	58	50	18	-	2 284
Total	2 462	58	50	22	-	2 493

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	31/12/2023
Titres mis en équivalence	470	-	51	-	-	419
Titres mis en équivalence	470	-	51	-	-	419

- (1) Correspond à la dépréciation des obligations convertibles avec PRIMADIAG compte tenu de la liquidation en cours de la société

Les autres participations correspondent principalement aux titres BIOSYNEX GmbH et PRIMADIAG, sociétés en cours de liquidation et qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

Les titres mis en équivalence correspondent aux titres de BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGHZOU, société détenue à 49%.

8.9.5 Stocks

	30/06/2024			31/12/2023
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	22 221	(8 638)	13 583	13 611
Stocks produits finis et intermédiaires	9 184	(436)	8 748	8 824
Stock de marchandises	19 751	(4 573)	15 178	15 776
Total des stocks	51 156	(13 647)	37 509	38 211

8.9.6 Clients et comptes rattachés

	30/06/2024			31/12/2023
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	11 405	(1 210)	10 196	14 700
Total des clients et comptes rattachés	11 405	(1 210)	10 196	14 700

8.9.7 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	30/06/2024			31/12/2023
	Brut	Provision	Net	Net
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 825	0	1 825	1 897
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	74	0	74	108
Créances sur personnel	111	0	111	27
Organismes sociaux - Produits à recevoir	13	0	13	0
Subvention à recevoir	267	0	267	496
Impôt sur les bénéfices	1 283	0	1 283	3 226
État, taxes sur le chiffre d'affaires	793	0	793	461
État, produit à recevoir	16	0	16	85
Autres créances (1)	1 965	(200)	1 765	969
Charges constatées d'avance	2 792	0	2 792	2 929
Ecart de conversion	380	0	380	467
Autres créances et comptes de régularisation	9 519	(200)	9 319	10 665
Impôts différés actif	4 635	0	4 635	5 664
Disponibilités et VMP	10 744	0	10 744	26 163
Total autres créances et comptes de régularisation	24 897	(200)	24 697	42 493

(1) Détail des autres créances :

	Brut	Provision	Net
AVANCE CONSENTIE A LA FILIALE ALLEMANDE EN DISSOLUTION	882		882
COMPTE COURANT PRIMADIAG	200	- 200	-
COMPTE COURANT DES FILIALES NON CONSOLIDEES	134		134
REMBOURSEMENT CLIENTS BSS	112	-	112
RESERVE DE DEFINANCEMENT FACTOR	616	-	616
DIVERS	20		20
TOTAL	1 964	-200	1 764

8.9.8 Impôts différés

L'impôt différé s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2023	Incidence résultat	Autres	30/06/2024
Elimination des marges en stocks	274	15	0	289
Annulation des frais d'établissement	175	-26	0	149
Report déficitaire Avalun	823	-56	0	767
Report déficitaire BSF	2 276	0	0	2 276
Report déficitaire BHR	63	-15	1	49
Annulation immos incorporelles Procise (en social)	53	-8	1	46
Dette sur IP Procise	1 527	17	-952	592
Organic	22	-11	0	11
Participation	0	0	0	0
Dépréciation titres Primadiag	367	0	0	367
Ecart de conversion passif	85	0	0	85
Divers	0	4	0	4
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	5 665	-80	-950	4 635

	31/12/2023	Incidence résultat	Autres	30/06/2024
Retraitement de crédit-bail	51	-3	1	49
Annulation dépréciation actions propres	128	373	0	501
PPA Avalun (immobilisations incorporelles)	823	-56	0	767
PPA Theradiag (immobilisations incorporelles)	2 111	-127	0	1 984
Activation frais de R&D et propriété intellectuelle	369	167	4	540
Divers	1	0	-1	0
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	3 483	354	4	3 841

8.9.9 Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres / Part Groupe	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres	Capitaux propres part IM	Capitaux propres Groupe
31/12/2020	915	27 898	91	4	6 052	31 370	- 41	66 289		
Variation de capital Biosynex SA	198	19 376						19 574		
Affectation résultat			0,185	26 823	2 611	- 31 370		1 936		
Résultat période						104 004		104 004		
Variation Ecart de conversion							196	196		
Autres					19 931			19 931		
31/12/2021	1 114	47 274	92	26 827	11 268	104 004	- 237	167 805		
Variation de capital Biosynex SA	88	21 678						21 766		
Affectation résultat			20	34 482	49 062	- 104 004		20 441		
Résultat période						15 657		15 657		
Variation Ecart de conversion							1 313	1 313		
Autres					19 960			19 960		
31/12/2022	1 025	25 596	111	61 309	57 754	15 657	1 077	162 529	4 367	166 896
Variation de capital Biosynex SA	51	0						50		50
Affectation résultat				30 841	15 184	- 15 657		0		0
Résultat période						36 946		-36 946	-188	-37 134
Variation Ecart de conversion							3 223	-3 223	1	-3 222
Autres					2 069			2 069	-4 346	-2 277
31/12/2023	1 076	25 596	111	92 150	44 640	36 946	2 146	124 480	165	124 315
Variation de capital Biosynex SA								0		0
Affectation résultat				24 873	61 819	36 946		0		0
Résultat période						20 925		-20 925	-30	-20 955
Variation Ecart de conversion							230	-230		-230
Autres					79			-79	160	81
30/06/2024	1 076	25 596	111	117 023	17 258	20 925	2 376	103 246	36	103 210

Au 30 juin 2024, le capital social de la société mère est de 1 076 087 € et se compose de 10 760 870 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

8.9.10 Provisions pour risques et charges

	31/12/2023	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	30/06/2024
Provision pour risque de change	354	0	0	0	0	354
Provision pour litiges sociaux	358	0	41	-289	0	111
Provision pour litiges commerciaux	1 240	0	0	0	0	1 240
Impact de la mise en équivalence négative	0	0	0	0	0	-
Autres provisions pour risques	639	0	346	-200	0	785
Total des provisions pour risques et charges	2 592	0	387	-489	0	2 490

Dans le rapport financier annuel 2023 était mentionné un risque non provisionné lié à une enquête administrative de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la notification d'un grief à la société relatif à un retard allégué de publication d'une information privilégiée au début de la pandémie Covid-19. La commission des sanctions de l'AMF a prononcé le 25 juillet 2024 une sanction de 50 K€ à l'encontre de la société. Cette sanction fait l'objet d'une provision au 30 juin 2024.

8.9.11 Emprunts et dettes financières

	31/12/2023	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	30/06/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	63 669	-	17	2 786	-	60 900
Avances remboursables	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières - Coface	155	-	-	-	-	155
Dettes financières sur crédit-bail	1 844	-	-	318	-	1 526
Concours bancaires	84	-	133	-	-	217
Intérêts courus	211	-	24	-	0	235
Total dettes financières	65 963	-	174	3 104	0	63 033

8.9.12 Echancier des emprunts et dettes financières

	30/06/2024	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	60 900	50 378	10 195	328
Avances remboursables	-	-	-	-
Autres dettes financières - Coface	155	155	-	-
Dettes financières sur crédit-bail	1 526	1 526	-	-
Concours bancaires	217	217	-	-
Intérêts courus	235	235	-	-
Total dettes financières	63 033	52 511	10 195	328

Emprunts auprès des établissements de crédit : dont 46,2 M€ liés au contrat de prêt syndiqué reclassés à court terme.

8.9.13 Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin juin 2024, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ (dont 20 M€ de crédit renouvelable) sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3,50. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.

- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettaient pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle devait rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et le crédit revolving de 20 M€.

La demande de waiver et le réaménagement des covenants financiers font partie des sujets qui font l'objet de discussions avec les banques.

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'établissement des comptes semestriels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué et à la ligne RCF a été reclassé en dette court terme au 30 juin 2024 pour un montant de 46,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire.

8.9.14 Fournisseurs

	30/06/2024	< 1 an	31/12/2023	< 1 an
Dettes fournisseurs	15 449	15 449	15 073	15 073
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 449	15 449	15 073	15 073

8.9.15 Autres dettes et comptes de régularisation

	30/06/2024	< 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2023	< 1 an	de 1 à 5 ans
Dettes sociales	5 325	5 325	-	5 429	5 429	-
Avance s/subvention	6	6	-	6	6	-
Taxes sur chiffre d'affaires	903	903	-	587	587	-
Impôts différés passif	3 841	3 841	-	3 482	3 482	-
Etat impôts sur les bénéfices	7	7	-	7	7	-
Autres impôts	109	109	-	175	175	-
Dettes fiscales et sociales	10 192	10 192	-	9 685	9 685	-
Clients créditeurs et RRR	962	962	-	1 621	1 621	-
Dettes sur immobilisations	215	215	-	311	311	-
Autres dettes (1)	8 305	5 485	2 820	17 519	6 946	10 573
Ecart de conversion	295	295	-	293	293	-
Produits constatés d'avance	728	728	-	504	504	-
Autres dettes	10 505	7 685	2 820	20 249	9 676	10 573
Total autres dettes et comptes de régularisation	20 696	17 877	2 820	29 934	19 361	10 573

(1) Détail des autres dettes :

	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
CREDIT VENDEUR BIOSYNEX NORDIC	375	375	-
CREDIT VENDEUR RHOGEN	400	-	400
EARN OUT DOC2U	500	500	-
EARN OUT PARAKITO	1 500	500	1 000
AVALUN LICENCES A PAYER	945	945	-
DETTE PROCISED X IP NESTLE	2 819	2 819	-
ECART CONVERSION ACTIF	775	775	-
DIVERS	991	991	-
TOTAL	8 305	6 905	1 400

8.9.16 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0
Engagement auprès du factor	7
Avals et cautions	0
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	245
Engagements de crédit-bail immobilier	0
Baux commerciaux - Loyers annuels	157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	309
Autres engagements donnés :	
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	103
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	9 000
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	2 643
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	647
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	153
Nantissement ENALEES	2 650
Nantissement sur les titres BHR au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Nantissement sur les titres DOC2U au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	570
Nantissement sur les titres BIOSYNEX PHARMA BENELUX / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	9 600
Nantissement sur les titres BIGIX au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 300
Option pour le rachat (put) du solde des titres BHR	973
Option pour le rachat (put) du solde des titres BIOSYNEX IBERICA (Montant minimum)	200
Garantie à première demande en faveur de TEMSYS (ALD)	75
Nantissement sur fonds de commerce	2 130
Nantissement sur crédit bail	822
KBC - Garantie D-side village BIOSYNEX PHARMA BENELUX	15
Change à terme selon détail annexé	0
Total	34 699
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	17 537
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 952

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué, BIOSYNEX a souscrit un contrat de Swap de taux en février 2023 pour un montant couvert de 17 M€ à échéance 2028. Par cette opération la tranche couverte est désormais à un taux fixe de 2,85%.

Engagements du Groupe en matière d'indemnité de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés ont fait l'objet d'une estimation, en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Le montant indiqué dans le tableau des engagements donnés ne concerne que les entités BIOSYNEX France et THERADIAG, les engagements relatifs aux autres entités composant le groupe étant non significatifs.

Au 31/12/2023, cet engagement représente un montant total de 308 679 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26 647 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction :
 - o de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires - fabrication et commerce pour BIOSYNEX France
 - o de la convention collective Industries Chimiques pour THERADIAG
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2% pour BIOSYNEX France, 0% pour THERADIAG
- Taux de charges sociales :
 - o 42% pour BIOSYNEX France
 - o Pour THERADIAG :
 - Agents de maîtrise : 43,3%
 - Non cadres : 39,5%
 - Cadres : 46,3%
- Rotation :
 - o 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans pour BIOSYNEX France
 - o Taux moyen de 20,7% pour THERADIAG
- Table de mortalité :
 - o TF 00-02 pour BIOSYNEX France
 - o Insee 2022 pour THERADIAG

Taux d'actualisation retenu : 3,45%.

Cette estimation fera l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2024.

Engagements du Groupe en matière de change à terme

Banques	Montant (K\$)	Valeur (K€)
CIC	0	0
BNP	0	0
MONEX	5 000	4 508
BP	6 430	5 857
TOTAL	11 430	10 365

Engagements reçus :

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	0
Autres engagements reçus :	
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750
Cautions de la société ALA FINANCIERE sur emprunt LBP sur 5 ans	89
Cautions de la BPI sur emprunt LBP sur 5 ans	38
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	660
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	600
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	20
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	2
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	320
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	114
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	97
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	149
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	130
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres BHR, BIGIX, DOC2U, BIOSYNEX NORDIC et BIOSYNEX Iberica	NC
Change à terme selon détail annexé	10 365
Total	14 503
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	831
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	0

8.9.17 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (OTC)
- Les produits professionnels (PRO)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export :

		CONSO S1 2024	CONSO S1 2023
DIVISION PHARMA	France	18 049	15 921
	Export	3 947	3 597
DIVISION PHARMA		21 996	19 518
DIVISION DIAG	France	9 572	10 622
	Export	10 072	9 446
DIVISION DIAG		19 644	20 068
DIVISION USA	France	-	-
	Export	12 102	3 066
DIVISION USA		12 102	3 066
ALL	France	27 621	26 543
	Export	26 120	16 110
Total général		53 741	42 653

8.9.18 Charges de personnel et effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectifs	Ouvriers Employés	Techniciens Agents de maîtrise	Ingénieurs et Cadres	Apprentis	VRP	Total
30/06/2024	210	114	189	6	2	521

8.9.19 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Escomptes obtenus	52	173	128
Autres produits financiers	35	563	316
Différences positives de change	0	0	0
Reprise s/prov valeurs de placements	0	0	740
Reprise s/prov financières (1)	1 514	3 919	0
Produits net sur cession de VMP	0	0	0
Total des produits financiers	1 601	4 655	1 183
Dotation prov. risques et charges	0	-363	0
Dotation prov. Dépréciations (2)	-614	-3 982	-1 001
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	-1 489	-2 012	-810
Intérêts bancaires	-41	-63	-23
Escomptes accordés	-26	-5	18
Autres charges financières	-1 120	-1 287	-534
Total des charges financières	-3 290	-7 712	-2 350
Résultat financier	-1 689	-3 058	-1 167

(1) Reprise de provision NOVACYT (1.514 K€)

(2) Dotation aux provisions NOVACYT (614 K€)

8.9.20 Résultat exceptionnel

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Autres prod. except. s/opération de gestion	22	197	148
Produits sur exercices antérieurs	16	335	0
Produits cession des éléments d'actif cédés	0	77	6
Produits exceptionnels divers	0	13	9
Quote part subvention	0	840	611
Reprise sur prov risques et charges (1)	400	8 171	2 087
Total des produits exceptionnels	438	9 633	2 861
Pénalités sur marchés	17	31	14
Pénalités amendes fiscales	1	1	1
Créances devenues irrécouvrables	4	26	16
Rappel d'impôts	0	2	0
Autres charges exceptionnelles (2)	429	564	204
Valeur comptable des éléments cédés	10	59	3
Charges exceptionnelles diverses	0	3 566	766
Dotations prov exceptionnelles (3)	387	3 086	26
Total des charges exceptionnelles	848	7 335	1 030
Résultat exceptionnel	-410	2 298	1 831

(1) Reprise partielle provision Disney (200 K€) et litige salarié (200 K€)

(2) Dont protocole transactionnel Disney (175 K€), régularisation trop perçu subvention (198 K€)

(3) Provision AMF (50 K€), contrôle Urssaf (296 K€) et litige salariés (41 K€)

8.9.21 Charges d'impôt et preuve d'impôt

- Charge d'impôt :

	30/06/2024	30/06/2023
Impôts exigibles	- 0	0
Impôts différés	434	- 103
Crédits d'impôts / carry-back	- 341	- 474
Charge d'impôt	92	577

▪ Preuve d'impôt :

	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	- 20 870	
Impôts exigibles	- 0	
Impôts différés	434	
Crédits d'impôts / carry-back	- 341	
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	- 20 777	5 194
Annulation plus-value cession de titres		- 1 080
Dépréciation fonds de commerce DIAG EU		- 2 088
Différence taux dimposition filiales sur ID		19
CIR		341
Différences permanentes fiscales		-
Annulation amortissements sur fonds de commerce		53
IDA sur déficits filiales non activé		- 2 474
IDA sur déficits antérieurs filiales		5
Corrections IDP / IDA sur PPA		- 56
Divers		- 7
Impôts comptabilisés		- 92

9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'y a pas eu de nouvelle convention conclue avec des parties liées au cours du premier semestre 2024.

Sur la période, les principales transactions avec les parties liées sont les suivantes :

- Facturation des loyers et charges des locaux d'Illkirch-Graffenstaden par la SCI ALE (Larry Abensur) : 480 K€ et 14 K€ de charges locatives
- Honoraires facturés par les sociétés ALA Financière (Larry Abensur), AJT Financière (Thomas Lamy) et AXODEV (Thierry Paper) pour respectivement 120 K€, 100 K€ et 101 K€.

Ces transactions font l'objet de conventions règlementaires préalablement autorisées par le Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

10. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Elie DANAN

30, avenue de la Paix

67000 Strasbourg

Deloitte & Associés

Etablissement secondaire : Strasbourg

Espace Européen de l'Entreprise

5 allée d'Helsinki

67300 Schiltigheim

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme

22 boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Biosynex et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés, pris dans leur

ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude sur la continuité d'exploitation décrite dans la note 5.1 « Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Strasbourg, le 31 octobre 2024

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loic Muller

11. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 35) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 16 octobre 2024
Larry ABENSUR
Président Directeur Général